



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 5 juin 2015 — N° 99

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de féliciter le comité organisateur du *Tour de rein* et de la *Marche du rein 2015*.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 5^e anniversaire de l'Unité de médiation citoyenne de Varennes, ainsi que de la Médiation citoyenne de Sainte-Julie.

M. Giguère (Saint-Maurice) fait une déclaration afin de souligner les 60 ans de la compagnie Shalwin.

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de féliciter l'école secondaire De Mortagne de Boucherville qui a reçu la distinction « École équitable ».

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de promouvoir les excursions sur le fleuve Saint-Laurent à bord du Canot 19.

5 juin 2015

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration concernant le transport de pétrole albertain par train.

M. Huot (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du Gala des OCTAS du Réseau ACTION TI.

M. Blanchette (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration afin de féliciter Mme Angèle-Ann Guimond, agricultrice de l'année de l'Abitibi-Témiscamingue.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale des transports.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de féliciter la compagnie Métal Marquis qui a reçu la certification d'Employeur remarquable du Bureau de normalisation du Québec.

À 9 h 56, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 16.

5 juin 2015

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 54 Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 54.

Dépôts de documents

Mme Vallée, ministre de la Justice, dépose :

Le document de consultation *Nature et portée des opérations de mise à jour du Recueil des lois et règlements du Québec rendues nécessaires par le remplacement de notions antérieures au nouveau Code de procédure civile – Règlements* (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 1202-20150605)

Le document de consultation *Nature et portée des opérations de mise à jour du Recueil des lois et règlements du Québec rendues nécessaires par le remplacement de notions antérieures au nouveau Code de procédure civile – Lois* (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 1203-20150605)

5 juin 2015

Dépôts de rapports de commissions

M. Cousineau (Bertrand), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 26, 27, 28 mai, 1^{er} et 4 juin 2015, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du travail. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1204-20150605)

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui les 27, 28 mai, 1^{er} et 4 juin 2015, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1205-20150605)

M. Reid (Orford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 3 et 4 juin 2015, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 36, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le transport collectif.

(Dépôt n° 1206-20150605)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

5 juin 2015

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Paradis (Lévis) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 29 avril 2015, adressée à M. Yves Carignan, président du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, de M. Claude Dussault, vice-protecteur du citoyen, concernant les recommandations du Protecteur du citoyen sur les *Lignes directrices encadrant l'utilisation de moyens technologiques par les usagers et les visiteurs* du Centre de santé et de services sociaux de Laval.

(Dépôt n° 1207-20150605)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, conjointement avec Mme Montpetit (Crémazie), M. H. Plante (Maskinongé), Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. LeBel (Rimouski), M. Jolin-Barrette (Borduas), Mme D'Amours (Mirabel), Mme David (Gouin) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue l'entrée en vigueur, le 4 juin 2015, par règlement du Bureau de l'Assemblée nationale, de la *Politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement au travail*, laquelle confirme la volonté de chaque député ainsi que de l'administration de l'Assemblée nationale de faire en sorte que de cette dernière soit un milieu de travail sain et harmonieux, exempt de harcèlement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, dépose :

La Décision 1809 du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 4 juin 2015, concernant le Règlement sur l'entrée en vigueur de la *Politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement au travail*;

(Dépôt n° 1208-20150605)

La Politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement au travail.

(Dépôt n° 1209-20150605)

5 juin 2015

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Roy (Montarville) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce les violences et exactions dont sont victimes des centaines de civils innocents, ainsi que les viols et les mutilations génitales commis à l'endroit des femmes et des filles, à l'est de la République démocratique du Congo;

QU'elle enjoigne les gouvernements québécois et canadien, ainsi que la communauté internationale, à se mobiliser davantage afin de faire cesser ces violations répétées des droits de la personne et de porter secours aux populations déplacées et en danger.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bonnardel (Granby), conjointement avec M. Marceau (Rousseau) et Mme David (Gouin), présente une motion concernant le fardeau fiscal des Québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

5 juin 2015

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec Mme Vallée, ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine, et Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue le précieux travail des centres de femmes et de leur regroupement, L'R des centres de femmes du Québec, qui célèbre ses 30 ans cette année;

Et qu'elle souligne l'importance de la mission et de l'approche globale des centres de femmes et de leur regroupement, L'R, comme outils pour soutenir les femmes dans leur affirmation individuelle et collective.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement et à l'article 40 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, il convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 206, Loi concernant la Ville de Mercier; projet de loi n° 207, Loi concernant la Ville de Boucherville; projet de loi n° 208, Loi concernant la Ville de Saint-Félicien; projet de loi n° 205, Loi concernant la Ville de Sherbrooke.

5 juin 2015

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme David, ministre de la Culture et des Communications, propose que le principe du projet de loi n° 47, Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 47 est adopté.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 47 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est adoptée.

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 26 mai 2015, par Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République de l'Inde, signée à Québec, le 26 novembre 2013.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République de l'Inde, signée à Québec, le 26 novembre 2013.

5 juin 2015

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 32 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes 28 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 9 juin 2015, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

À 12 h 24, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 juin 2015, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON